

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET IMPLANTATION D'UN PASSAGE POUR PIETONS AU DROIT DE L'HOTEL CASA BIANCA

Le Maire de la Ville de CALVI, (Haute-Corse), Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2211-1 à L2213-6,

**VU** l'article 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

**VU** le code de la route, notamment l'article R412-37,

**VU** l'arrêté ministériel du 12 décembre 2018, notamment article 12

**VU** la demande par courrier en date du 09 décembre 2019 de Monsieur François ORABONA propriétaire de l'Hôtel CASA BIANCA, demande l'implantation d'un passage pour piétons devant son établissement.

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la route dite « San Francescu » au droit de l'hôtel Casa Bianca afin de garantir la sécurité des piétons par l'implantation d'un passage pour piéton.

## ARRÊTE

**ARTICLE 1° :** Au droit de l'hôtel Casa Bianca un passage protégé pour piétons sera implanter conformément aux dispositions du code de la route et de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2018.  
Ledit passage pour piétons sera implanté sur la voie de circulation entre l'immeuble « l' Argentella » et l'entrée de l'Hôtel « Casa Bianca » matérialisée par un bateau rendant possible l'accès au personnes à mobilité réduite (PMR).

**ARTICLE 2° :** Tout recours peut être engagé contre le présent « acte », dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal administratif est compétent pour attribution, ce recours peut être acté par une procédure télématique sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 3° :** Le Directeur Général des Services, le Chef de la Police Municipale, le responsable des services techniques, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CALVI, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4° :** Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la compagnie de Gendarmerie de Calvi
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de la Gendarmerie de Calvi.
- Monsieur le chef de service de la Police Municipale.
- Monsieur le chef des services Techniques.
- Monsieur le Capitaine du Centre de Secours Principal des sapeurs-pompiers de Calvi.
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Calvi-Balagne.
- Monsieur le responsable du service travaux publics de la ville de Calvi
- Monsieur ORABONA François

Fait à CALVI, le 13 Décembre 2019

